

Orientations pour le développement du réseau transeuropéen de transport

2001/0229(COD) - 21/04/2004 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant le rapport de M. Philip BRADBOURN (PPE-DE, UK) sur les orientations communautaires pour le développement du réseau transeuropéen de transport, le Parlement a approuvé telle quelle la position commune du Conseil, clôturant ainsi la procédure. Les députés sont en effet satisfaits de l'extension de facto de la procédure de codécision qui permet d'appliquer cette procédure lors des modifications de la liste des projets. Le Conseil a également pris en compte les amendements du Parlement concernant l'environnement ainsi que les amendements visant au recours à la procédure de conciliation quand les mesures prises modifient des priorités déjà établies. La commission des transports avait souligné le fait que ce texte est un compromis. Les groupes des Verts/ALE et de la GUE/NGL sont cependant opposés au compromis et ont déposé des amendements à la position commune, notamment pour modifier la liste des projets de l'Annexe III. Un de ces amendements proposait de retirer des propositions le pont sur le détroit de Messine. Cet amendement a été rejeté par 181 voix pour, 309 voix contre et 19 abstentions.